

## NON AU COUP DE FORCE, RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL!

Le gouvernement a décidé de passer en force en recourant à l'article 49-3 pour imposer son projet de loi de destruction des droits du travail conquis par des décennies de luttes des salariés.

Il n'y a pas eu de discussion avec les organisations syndicales en amont, il n'y aura même pas de débat parlementaire. Sur un sujet qui va bouleverser les conditions de vie et de travail de dizaines de millions de salariés du privé mais aussi du public, le procédé est particulièrement scandaleux.

Cela constitue un véritable déni de démocratie et un affront aux millions qui ont fait grève et manifesté depuis des semaines.

Hollande-Valls ne laissent d'autre choix que le développement de la mobilisation et son organisation jusqu'au retrait. La question de la grève et du blocage du pays se trouve posée.

Retrait du projet de loi et revendications, tout est lié.

Les fédérations des transports CGT et FO appellent à la grève contre la baisse programmée dans le projet de loi du niveau de rémunération des heures supplémentaires.

Les cheminots sont appelés à la grève par toutes leurs fédérations en défense de leur statut.

A la DGFIP aussi les mobilisations se développent : il y en a assez, alors que la fraude fait la une de l'actualité, de voir l'administration en charge des Finances Publiques dépecée par les vagues de suppressions d'emplois, les sous-effectifs, les restructurations, sans oublier le retenue à la source promise pour 2018.

N'est-il pas temps de mettre un coup d'arrêt à la destruction des droits sociaux ? N'est-il pas temps de mettre un coup d'arrêt à la politique de destruction de notre administration, de nos emplois comme de notre statut ?

**Participez aux actions de grève et de manifestation des 17 et 19 mai !**

**Participez aux heures mensuelles d'information dans les prochains jours sur tous les sites dont la section CGT prend l'initiative !**

### Rappel : le projet de loi El Khomri en bref

Inversion de la hiérarchie des normes : l'accord d'entreprise pourra être inférieur à l'accord de branche ou au Code du travail. Il permettra d'allonger le temps de travail, de réduire le salaire au gré des besoins de l'entreprise... Pour le salarié en désaccord : la porte.

La rémunération des heures supplémentaires pourra être limitée à 10 % contre 25 et 50 % aujourd'hui.

Est institué un compte personnel d'activité qui substitue aux droits collectifs de prétendus droits individuels transformés en points, fongibles entre eux et convertibles en euros (l'accompagnement de la précarité).

Le licenciement économique sera facilité. Les indemnités prud'homales seront barémisées. Tout le Code du travail sera réécrit par une commission d'experts dans les deux ans qui viennent. Un référendum d'entreprise pourra contredire le positionnement des syndicats majoritaires. De beaux jours pour le chantage patronal tous azimuts ! La médecine du travail voit son rôle affaibli...

A signaler : la taxation des CDD, censée justifier le caractère équilibré du texte, a finalement été retirée pour satisfaire le MEDEF !

#### **Ce projet de loi nous concerne comme tous les salariés**

Comme le relève notre fédération :

« Les salariés « aux Finances » ont toutes les raisons d'être acteurs de cette lutte contre la destruction des droits et garanties dans le secteur privé comme dans le secteur public et semi-public.

Par exemple : l'article 2 de cette loi inverse la hiérarchie des normes et permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la

convention collective même s'il est moins favorable. Cela veut dire concrètement que cette logique appliquée à la Fonction publique ferait que des accords locaux ou directionnels moins favorables pourraient déroger aux règles statutaires nationales, notamment sur le temps de travail.

Ainsi, le dispositif « *forfaits-jours* », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, serait étendu, les temps d'astreinte pourraient être décomptés des temps de repos, par simple accord on pourrait passer de 10h à 12h de travail maximum par jour...

Cette loi fragilise encore plus le suivi médical des salariés et facilite les stratégies de mise en concurrence des salariés entre eux, attise le « *moins disant social* » et fait le jeu du patronat et de l'oligarchie. C'est insupportable et nous ne pouvons nous résoudre à accepter que les femmes et les hommes de ce pays soient des variables d'ajustement de la course aux profits. »

Ajoutons que le gouvernement a étendu spécialement et dans la précipitation (article 22 du texte) le Compte Personnel d'Activité aux fonctionnaires et agents publics. Rien ne justifiait au départ que ce dispositif d'accompagnement de la mobilité soit étendu à la fonction publique. Mais la précarité, les droits a minima « à la personne » et non plus collectifs, ce ne doit pas être réservé au privé, c'est aussi l'avenir que ce gouvernement prévoit pour la fonction publique. En clair cela rejoint la mobilité forcée qui est le cœur de PPCR et plus largement la casse du statut.

## DGFIP : ça bouge...

### **Pyrénées Orientales :**

Depuis le 10 mai la grève est suivie à plus de 60 % avec blocage de l'Hôtel des Finances de Perpignan. Les agents s'adressent directement au DG.

### **Hautes-Alpes :**

« Le 10 mai à Gap, les agents du SIP grévistes à 100% (environ 15 agents) ont distribué des tracts au public toute la journée devant la Cité Administrative et renseigné le public à l'extérieur.

Ils ont été soutenus par l'ensemble des autres services qui sont venus apporter physiquement leur soutien. Le 11 mai, les agents du SIP/SIE de Briançon grévistes (environ 10 agents) ont distribué des tracts au public et renseigné devant le Centre des Finances Publiques. Le chef de service a fermé le site.

L'emploi est au cœur de la mobilisation mais aussi les restructurations et les regroupements de services synonyme pour certains agents de perte de leur résidence. La question du territoire se pose également dans notre département (désertification, éloignement du service public).

La mobilisation et la motivation des agents ont été sur ces deux jours très importants.

Ils ont pris en charge leurs actions et la manière de les mener collectivement. »

### **DRFIP Paris**

12 mai : une centaine d'agents en grève à l'appel de CGT, FO et Solidaires ont bloqué le CTL restructurations et le directeur régional.

« Le gouvernement passe en force sur la loi travail avec le 49.3. La Direction générale fait passer en force ses restructurations, les reculs sur les règles de gestion... Ne les laissons pas faire ! Refusons l'arbitraire. Toutes et tous dans l'action et en grève à partir du 17 mai. Ensemble nous pouvons les faire reculer. »

**Guadeloupe :** les sections CGT, FO et Solidaires appellent à la grève le 17 mai et à sa reconduction les jours suivants : « Il est temps de se mettre debout, partout !!! Partout !!! 34000 emplois supprimés depuis 2002...C'est TROP !!! Assez la casse !!!! »

Des actions et mobilisations sont prévues la semaine prochaine notamment dans d'autres départements.

## Mutations – effectifs

**Catégorie C :** au 1/9/2016 il ressort un déficit au niveau national de 3240 agents. 1100 lauréats du concours rentreront en formation le 13 juin 2016. Même si la liste complémentaire est appelée en totalité il restera un sous-effectif de 1200 agents C dans les services.

Dans le 92 : après projet C et avant affectation des stagiaires, le déficit au 1/09 est de 225 agents...

**Mutations B :** le déficit est moindre. Il est de 647 au niveau national (5 dans le 92). Mais ce chiffre est calculé après incidence des suppressions d'emplois 2016 (entrées en vigueur à la date du 1/9) en nombre particulièrement important en B dans notre département (-30 B).

Depuis la fusion ce sont 471 emplois qui ont été supprimés dans la DDFIP des Hauts-de-Seine.

## Indemnitaires

### **Prime d'accueil**

Pour 2016 la prime sera bien versée (avant la fin du 1er semestre), sans changement ni du montant de 400 €, ni du périmètre, uniquement de l'accueil généraliste. Une note du 22 avril 2016 précise les modalités d'attribution de la prime en 2016 (gestion 2015) et en 2017 (gestion 2016). Malgré la revendication de la CGT, d'élargir le périmètre de cette prime à tous les agents exerçant la fonction d'accueil et de revoir son montant, la DG n'a apporté aucune modification!

### **SPF**

Lors du groupe de travail national sur ce sujet la DG a annoncé **la fin du régime indemnitaire spécifique SPF (Services de Publicité Foncière).**

Selon la DG, le régime indemnitaire des SPF ne se justifie plus compte tenu de la dématérialisation et des simplifications (contrôle automatisé et contrôle par le notaire), et de la fin de la responsabilité civile qui incombait à ce service. Les réformes de

structures, SPF-E / SDE / SIE, (dans le 92 la fusion SPF-Pôle Enregistrement) conduisent donc à un alignement sur le régime indemnitaire standard.

La DG s'est contentée du maintien à titre individuel du régime d'ACF sujétions (existant en 2014) tant que l'agent reste affecté sur la mission SPF, sachant qu'en cas de prise d'échelon la rémunération totale reste identique (garantie à caractère différentiel).

Encore une fois, la « garantie de maintien de la rémunération » devient une règle et non plus une exception et des agents vont exercer dans un même service avec des rémunérations très différentes, ce qui n'est pas acceptable : les écarts seront conséquents (différence de 155 à 1669 € hors chef de contrôle).

Non seulement les agents subissent une restructuration mais aussi une perte de rémunération. Ce sont toujours les mêmes qui trinquent. Il faut dire STOP.

## Rappel des restructurations en cours ou prévues dans le 92

Fusions de caisses, mutualisation de SIE (Gennevilliers, Clichy, Asnières), suppression de deux BDV, fusions de RAN, fusion des PRS, suppression de la Recette des Finances d'Antony, de la trésorerie de Levallois, du SIE de La Défense, fusion des SPF et pôles Enregistrement, démantèlement des CDIF de Sèvres et Nanterre.

Il faut arrêter la machine infernale des fusions-suppressions de services-suppressions d'emplois.